



Nations Unies

**Institut des Nations Unies pour la formation
et la recherche**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5D (A/57/5/Add.4)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5D (A/57/5/Add.4)

**Institut des Nations Unies pour la formation
et la recherche**

**Rapport financier et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé le
31 décembre 2001 et**

**Rapport du Comité des Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001		1
Annexe. Informations complémentaires		3
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes		4
A. Introduction	1 – 13	4
1. Recommandations précédentes qui n'ont pas été pleinement suivies	9 – 11	5
2. Principales recommandations	12 – 13	6
B. Questions financières	14 – 27	6
1. Situation financière du Fonds général : contributions volontaires	14 – 16	6
2. Normes comptables pour le système des Nations Unies	17	7
3. Réserves d'exploitation	18 – 20	7
4. Recettes au titre de l'appui aux programmes	21 – 23	8
5. Dépenses lors de la cessation de service de fonctionnaires ayant droit aux indemnités accordées au personnel recruté sur le plan international	24 – 25	8
6. Inscription de pertes en numéraires, de sommes à recevoir ou de biens au compte des profits et pertes	26	9
7. Versements à titre gracieux	27	9
C. Questions relatives à la gestion	28 – 35	9
1. Statistiques par groupes de pays	28 – 29	9
2. Contributions des pays et participation au programme de base de l'UNITAR en matière de formation	30 – 34	9
3. Cas de fraude et fraude présumée	35	11
D. Remerciements		11
Annexe Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999.		12
III. Opinion des commissaires aux comptes		14

Table des matières (suite)

IV.	Certification des états financiers	15
V.	États financiers de l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001	16
État I	Recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal 2000-2001, terminé le 31 décembre 2001	17
État II	Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001	19
État III	Trésorerie pour l'exercice biennal 2000-2001, terminé le 31 décembre 2001	20
État IV	Fonds général : dépenses imputées sur le budget approuvé de l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001	21
État V	Fonds général : recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal 2000-2001, terminé le 31 décembre 2001 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001	22
Tableau 5.1	Fonds général : annonces de contributions non versées au 31 décembre 2001	24
État VI.	Autres activités : recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal 2000-2001, terminé le 31 décembre 2001 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001	26
Tableau 6.1	Fonds « Dons à des fins spéciales » : recettes, dépenses et solde du Fonds par projet pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001	28
	Notes relatives aux états financiers	35

Lettres d'envoi

Le 8 mai 2002

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice biennal 2000-2001 de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche arrêtés au 31 décembre 2001, que j'approuve par la présente.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur général
(*Signé*) Marcel **Boisard**

Monsieur le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 27 juin 2002

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001, qui nous ont été soumis par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des Commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport financier pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001

Introduction

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier sur les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.

État I.

Recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds

Fonds général

2. Du montant de 758 771 dollars figurant à l'état 1 au titre de contributions volontaires, 721 934 dollars ont été versés par les gouvernements. En outre, l'Institut a reçu 778 395 dollars au titre de l'appui aux programmes, 54 656 dollars au titre de recettes diverses et 85 600 dollars au titre d'intérêts créditeurs, ce qui porte le montant total des recettes à 1 677 422 dollars. Le total des dépenses de l'exercice biennal se monte à 1 790 253 dollars, soit un excédent des dépenses par rapport aux recettes de 112 831 dollars. Les économies réalisées provenant de la liquidation d'engagements afférents à des exercices antérieurs, d'un montant de 22 932 dollars, ont réduit le solde déficitaire. La réserve et le solde inutilisé s'établissaient à 772 520 dollars fin décembre 2001.

Fonds « Dons à des fins spéciales »

3. Les dons reçus se sont élevés à 10 696 605 dollars. Compte tenu des intérêts créditeurs et des recettes accessoires, les recettes de ce Fonds atteignent 11 274 316 dollars. Les dépenses totales s'élevant à 9 032 399 dollars, il en résulte un excédent de recettes par rapport aux dépenses de 2 216 059 dollars pour l'ensemble du Fonds « Dons à des fins spéciales ». Compte tenu d'un virement de 3 940 dollars provenant d'autres fonds, des remboursements des donateurs s'élevant à 213 336 dollars et des économies de 97 732 dollars provenant de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs, le solde du Fonds s'établit à 4 482 891 dollars.

Activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement

4. Le montant total alloué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était de 937 804 dollars. Le total des dépenses s'élève à 937 804 dollars, dont 57 453 dollars au titre de l'appui aux programmes.

État II.

Actif, passif, réserves et soldes de fonds

Fonds général

5. Les actifs du Fonds général se décomposent comme suit : numéraire (790 503 dollars), contributions annoncées à recevoir (35 400 dollars), autres sommes à recevoir (7 946 dollars), soit un total de 833 849 dollars. Le passif est constitué de contributions versées d'avance (26 400 dollars), de sommes à payer (258 dollars) et d'engagements non réglés (34 671 dollars). La réserve d'exploitation s'élève à 133 781 dollars et l'excédent cumulé à 638 739 dollars.

Fonds « Dons à des fins spéciales »

6. L'actif total qui est de 4 919 367 dollars est constitué de 4 823 346 dollars d'encaisse, de 44 872 dollars de soldes interfonds à recevoir et de 51 149 dollars de sommes à recevoir. Le passif comprend 374 111 dollars d'engagements non réglés et 62 365 dollars d'autres sommes à verser.

7. Le solde afférent à des projets financés par des donateurs s'établissait à 4 482 891 dollars au 31 décembre 2001.

Activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement

8. L'actif comprend 73 943 dollars de soldes interfonds à recevoir et 379 922 dollars d'autres sommes à recevoir.

9. Le passif comprend 448 371 dollars d'engagements non réglés ainsi que 5 494 dollars d'autres sommes à verser.

État IV.

État des dépenses imputées sur le budget approuvé

10. L'état IV est un état des dépenses du Fonds général imputées sur le budget approuvé pour l'exercice biennal 2000-2001. Le total des dépenses s'est chiffré à 1 790 253 dollars. La ventilation des dépenses par grande rubrique s'établit comme suit :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
Dépenses de personnel et autres dépenses connexes ^a	1 370 331	76,55
Voyages	86 136	4,81
Services contractuels	11 424	0,64
Dépenses de fonctionnement	202 09	11,29
Achats	37 632	2,10
Autres	82 639	4,61
Total	790 253	100,00

^a Y compris le personnel ayant des contrats de durée déterminée ou de courte durée, les sous-traitants et les honoraires et frais de voyage des consultants.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe comprend une explication du double comptage figurant dans les états financiers ainsi que les informations sur lesquelles le Secrétaire général doit faire rapport.

Double comptage dans les états financiers

2. Les états financiers de l'Institut relatifs aux fonds individuels présentent des éléments de double comptage des recettes et des dépenses s'élevant à 778 395 dollars. Ces montants ont été éliminés des chiffres des recettes et dépenses présentés dans les colonnes « Total » de l'état I.

Inscription des pertes de biens au compte des profits et pertes

3. Les pertes de biens d'un montant de 45 492 dollars (chiffrés d'après leurs coûts d'origine) ont été inscrites au compte des profits et pertes conformément à la règle 110.15 de gestion financière au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Ces déductions ont ramené le solde des biens enregistrés en inventaire au niveau des quantités effectivement disponibles. Les détails des montants passés par profits et pertes ont été transmis au Comité des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'alinéa b) de la règle 110.14 de gestion financière.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les opérations de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à Genève. Il a également vérifié les états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.

Les principales conclusions du Comité des commissaires aux comptes sont les suivantes :

- a) Le taux forfaitaire relatif aux dépenses d'appui aux programmes appliqué aux projets est parfois trop bas pour couvrir entièrement ces coûts;
- b) L'UNITAR n'a pas établi de listes des bénéficiaires de ses programmes par groupes de pays et n'est pas en mesure de fournir des informations précises par catégorie de pays (pays développés, pays en transition, pays en développement);
- c) L'écart, souligné dans ses résolutions 55/208 et 56/208 par l'Assemblée générale, entre la diminution des contributions au Fonds général et l'augmentation de la participation au programme de base en matière de formation de l'Institut, s'approfondit;

Le Comité des commissaires aux comptes a formulé des recommandations quant aux dépenses d'appui aux programmes ainsi que sur la participation des pays en développement aux programmes de formation.

On trouvera au paragraphe 12 une liste des principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes aux programmes de formation.

A. Introduction

1. En application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal 2000-2001. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, à l'annexe du Règlement financier ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les normes en question exigent que le Comité organise et mène la vérification des comptes de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, qu'il n'y a pas d'erreur importante dans les états financiers.

2. En vérifiant les comptes, le Comité a surtout cherché à s'assurer que les dépenses inscrites dans les états financiers pour l'exercice 2000-2001 avaient été bien engagées aux fins autorisées par les organes délibérants, que les recettes et les dépenses étaient correctement comptabilisées dans les rubriques appropriées

conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et que les comptes de l'UNITAR donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2001.

3. Le Comité a effectué une vérification générale des systèmes financiers et des contrôles internes, complétée par des sondages des comptes et autres pièces justificatives, selon que de besoin, pour lui permettre de se former une opinion sur les états financiers.

4. En plus de la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué, en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, des examens qui ont porté essentiellement sur l'efficacité des procédures financières, les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de l'Institut.

5. Dans le cadre de l'exercice 2000-2001, le Comité a examiné les suites données à ses recommandations antérieures ainsi que l'application par l'UNITAR de ses Statuts concernant les bénéficiaires des programmes.

6. Le Comité a continué de publier les résultats des vérifications spécifiques dans des notes de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées à l'intention de l'administration.

7. Le présent rapport traite des questions qui, selon le Comité, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et recommandations du Comité ont été examinées avec l'administration dont les vues, le cas échéant, ont été reproduites dans le rapport.

8. Les principales recommandations du Comité sont énoncées dans le paragraphe 12 ci-dessous. Ses constatations sont exposées en détail dans les paragraphes 14 à 35.

1. Recommandations précédentes qui n'ont pas été pleinement suivies

9. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale du 3 avril 1997, le Comité a passé en revue les mesures prises par l'UNITAR pour appliquer les recommandations formulées dans son rapport pour l'exercice biennal 1996-1997¹ et confirme qu'il ne reste pas de question en suspens.

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'administration pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999². On trouvera dans l'annexe au présent rapport des détails sur les mesures prises ainsi que les observations du Comité.

11. Dans sa résolution 51/212 B du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations qu'elle avait approuvées, sous réserve des dispositions contenues dans la résolution. Les principaux éléments des propositions du Comité des commissaires aux comptes, qui ont été transmises à l'Assemblée sous

¹ Assemblée générale, Documents officiels, Cinquante-troisième session, Supplément No 5D, (A/53/5/Add.4), chap. II

² Ibid., Cinquante-cinquième session, Supplément No5 (A/55/5/Add.4), chap. II.

couvert d'une note du Secrétaire général (A/52/753, annexe) sont notamment les suivants :

- a) La nécessité d'établir des calendriers d'application des recommandations;
- b) L'indication des fonctionnaires responsables;
- c) L'établissement d'un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'application des recommandations d'audit. À cette fin, on pourrait soit créer un Comité spécial composé de hauts fonctionnaires, soit nommer un interlocuteur pour les questions d'audit et de contrôle.

Le Comité a noté que l'administration avait généralement donné suite à ces demandes.

2. Principales recommandations

12. Les principales recommandations du Comité sont les suivantes :

- a) **L'UNITAR ne devrait appliquer un taux inférieur aux dépenses d'appui aux programmes qu'après certification écrite que le financement du projet serait compromis s'il en était autrement (par. 23);**
- b) **L'UNITAR devrait mettre à niveau sa base de données de manière à ce que le rapport du Directeur général soit en mesure de présenter une ventilation des participants aux cours de formation par pays et par catégories de pays (par. 29);**
- c) **L'UNITAR devrait éliminer l'écart mentionné par l'Assemblée générale entre la diminution des contributions au Fonds général de l'Institut et l'augmentation de la participation des pays industrialisés à ses programmes (par. 34).**

13. Les autres recommandations du Comité figurent dans les paragraphes 20 et 25

B. Questions financières

1. Situation financière du Fonds général : contributions volontaires

14. Les états financiers de l'UNITAR, qui sont tenus sur la base de la comptabilisation par fonds, présentent trois catégories de fonds, tous financés par des contributions volontaires : le Fonds général, le Fonds « Dons à des fins spéciales » et les activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les contributions enregistrées pour ces deux derniers fonds sont destinées à des projets spécifiques qui seront exécutés par l'UNITAR. Les contributions au Fonds général ne sont pas réservées; elles servent à financer aussi bien les dépenses administratives que les programmes de formation en matière de coopération internationale et de diplomatie multilatérale.

15. Le niveau des contributions volontaires au Fonds général a diminué (903 410 dollars en 1998-1999 en comparaison de 758 771 dollars en 2000-2001) de même que le nombre de pays donateurs (38 en 1998-1999 en comparaison de 32 en 2000-2001, deux d'entre eux en outre n'ayant pas versé au 31 décembre 2001 leurs contributions annoncées). Quatre pays seulement contribuent de façon significative

au Fonds général, représentant au total 60 % de toutes les contributions en 2000-2001. En conséquence, le déficit des recettes par rapport aux dépenses s'est établi à 112 831 dollars (soit 130 879 dollars compte tenu des ajustements afférents à des exercices antérieurs). Vu le niveau des réserves du Fonds général (772 520 dollars), la continuité des opérations pourrait être mise en cause dans les années à venir si la tendance actuelle n'est pas inversée.

16. Cette fragilité financière a incité l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/208 en date du 20 décembre 2000, à engager le Conseil d'administration de l'Institut à continuer de s'efforcer de trouver une solution à sa situation critique sur le plan financier en cherchant à accroître le nombre de donateurs et augmenter les contributions versées au Fonds général. Cette invitation a été réitérée par l'Assemblée dans sa résolution 56/208 en date du 21 décembre 2001. L'UNITAR s'est efforcé d'obtenir davantage de contributions, mais ses appels de fonds n'ont pas été couronnés de succès. Le Conseil d'administration a créé en mai 2002 un comité, à l'origine composé de six membres du Conseil, afin d'aider le Directeur général dans ses tâches de collecte de fonds.

2. Normes comptables pour le système des Nations Unies

17. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers de l'UNITAR pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 étaient conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies. L'examen a montré que la présentation des états financiers était généralement conforme aux normes comptables des Nations Unies, sous réserve des points contenus dans le présent rapport.

3. Réserves d'exploitation

18. L'instruction administrative ST/AI/284 du 1er mars 1982 sur les fonds généraux d'affectation spéciale dispose qu'il convient de maintenir une réserve d'exploitation à un niveau constant de 15 % des dépenses estimatives annuelles durant la mise en oeuvre des activités des fonds d'affectation spéciale en vue de couvrir les déficits; elle doit servir à couvrir les dernières dépenses au titre du fonds d'affectation spéciale, notamment régler les engagements en suspens. L'instruction administrative ST/AI/285 de la même date applique la même règle aux fonds d'affectation spéciale de coopération technique.

19. Cette réserve (133 781 dollars) est constituée dans le cadre du Fonds général pour couvrir toute dépense exceptionnelle au cas où l'UNITAR rencontrerait des difficultés. Toutefois, il n'en existe pas pour le Fonds « Dons à des fins spéciales » ni pour les activités financées par le PNUD. L'UNITAR a approximativement 80 comptes distincts de fonds d'affectation spéciale, avec une réserve et un solde se chiffrant à 4 482 891 dollars à la fin de l'année 2001. Toutes les dépenses sont planifiées d'avance et normalement un budget détaillé est convenu avec les donateurs. En conséquence, l'UNITAR estime qu'un dépassement des dépenses n'est pas possible vu que le système comptable du Système intégré de gestion (SIG) est en place et que dès lors, réserver 15 % sur les dépenses de projets serait d'une prudence exagérée et « serait susceptible de créer un grave problème de trésorerie ».

20. Le Comité recommande que l'UNITAR continue d'examiner le besoin potentiel d'une réserve dans le cadre du Fonds « Dons à des fins spéciales », et

qu'il établisse une telle réserve conformément aux instructions administratives ST/AI/284 et ST/AI/285 aussitôt que les circonstances l'exigent.

4. Recettes au titre de l'appui aux programmes

21. Les contributions volontaires (758 771 dollars) et les recettes au titre de l'appui aux programmes (778 395 dollars) sont les principales sources de recettes du Fonds général. Les dépenses d'appui aux programmes sont prélevées sur les projets financés par le Fonds « Dons à des fins spéciales » (720 942 dollars) ainsi que sur les activités financées par le PNUD (57 453 dollars). Ces montants sont crédités au Fonds général car ils sont destinés à couvrir les frais généraux.

22. L'UNITAR a éprouvé des difficultés à convaincre les donateurs d'appliquer le taux forfaitaire d'appui aux programmes établi par l'Organisation des Nations Unies qui se chiffre à 13 % des dépenses effectives. Bien souvent, l'UNITAR se voit contraint de diminuer le taux d'appui aux programmes pour un projet donné. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, sur 76 projets du Fonds « Dons à des fins spéciales », le taux de 13 % des Nations Unies n'a été appliqué qu'à la moitié d'entre eux. Les autres taux étaient de 12 % (7 projets), 10 % (2 projets), 9,5 % (1 projet), 8 % (1 projet), 7 % (5 projets), 6,5 % (8 projets) et 5 % (13 projets). Il en résulte une perte de recettes pour l'UNITAR que l'on peut estimer à environ 359 000 dollars sur 8,3 millions de dollars du Fonds « Dons à des fins spéciales » qui n'a obtenu que 720 942 dollars de recettes au titre de l'appui aux programmes. L'UNITAR convient que tous les efforts doivent être entrepris pour assurer que les dépenses d'appui aux programmes soient prélevées au taux de 13 % et a commencé à rassembler des données détaillées sur les projets pour lesquels un taux inférieur à 13 % a été appliqué. Ce document contiendra l'autorisation du Directeur général ainsi que les motifs justifiant un taux plus bas. S'agissant du PNUD, les dépenses d'appui aux programmes ne sont pas imputées aux projets des services d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes ni aux projets d'appui aux services techniques. Ces projets sont des projets ordinaires du PNUD qui sont réalisés à l'échelle des organismes du système des Nations Unies, pour lesquels les règles ont été fixées par le PNUD. L'UNITAR a informé le Comité qu'il s'efforcera d'assurer que le taux forfaitaire de 10 % soit appliqué aux projets des services administratifs opérationnels et qu'il documentera tout projet utilisant un taux inférieur de la façon décrite relative au Fonds « Dons à des fins spéciales ».

23. Le Comité a invité l'UNITAR à rappeler aux donateurs les règles relatives aux dépenses d'appui aux programmes et a recommandé à l'UNITAR de n'appliquer un taux inférieur d'appui aux programmes qu'après avoir établi un rapport documenté prouvant que le financement du projet serait sinon compromis; l'UNITAR a souscrit à cette recommandation.

5. Dépenses lors de la cessation de service de membres du personnel ayant droit aux indemnités accordées au personnel recruté sur le plan international

24. Les montants nets des charges au titre des prestations de cessation de service de tous les fonctionnaires en activité, figurant dans la note 4 des états financiers, s'élevaient à 810 000 dollars au 31 décembre 2001. Parmi ces fonctionnaires, 19 (12 au 31 décembre de 1999) avaient droit aux indemnités accordées au personnel recruté sur le plan international en termes de primes de rapatriement et autres dépenses de réinstallation à l'issue de leur cessation de service à l'Institut, calculées en fonction du nombre d'années prestées. Le montant total des engagements de

l'Institut relatif aux indemnités de rapatriement et de réinstallation au 31 décembre 2001 était estimé à environ 397 000 dollars. Le SIG retient une réserve de 8 % des salaires nets afin de couvrir les dépenses futures de cessation de service, conformément aux dispositions du SIG relatives au versement des traitements. Toutefois cette réserve ne concerne que le budget ordinaire, et il n'existe aucune réserve pour les membres du personnel rémunérés au moyen de ressources extrabudgétaires. Par conséquent, lorsqu'un membre du personnel quitte l'UNITAR, les coûts de cessation de service sont imputés au projet qui finançait son traitement, ce qui peut avoir pour effet une réduction des résultats escomptés du projet. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, trois membres du personnel ayant droit à ces indemnités ont quitté l'UNITAR et ont reçu 75 574 dollars.

25. Le Comité estime, notamment vu les ressources limitées et déclinantes de l'UNITAR, que cette question est préoccupante et recommande à l'UNITAR de pourvoir au financement des coûts de cessation de service des membres du personnel qui n'émargent pas du budget ordinaire et qui ont droit aux indemnités du personnel recruté sur le plan international, tout en examinant avec l'Organisation des Nations Unies et les fonds et programmes le mécanisme de financement et les montants cibles des indemnités de cessation de service afin de couvrir la totalité des montants estimatifs à verser.

6. Inscription de pertes de numéraire, de sommes à recevoir ou de biens au compte des profits et pertes

26. L'UNITAR a informé le Comité qu'un total de 45 491 dollars avait été passé par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2000-2001, soit notamment 27 670 dollars pour du matériel vétuste, 9 350 dollars pour des effets abandonnés dans l'immeuble quitté par l'UNITAR en 1998 et 8 291 dollars de matériel perdu ou volé.

7. Versements à titre gracieux

27. L'UNITAR n'a effectué aucun versement à titre gracieux durant l'exercice.

C. Questions relatives à la gestion

1. Statistiques par groupes de pays

28. L'article II des Statuts de l'UNITAR dispose que l'Institut assure la formation à divers niveaux, de personnes originaires en particulier de pays en développement. Depuis sa création, les programmes de formation ont bénéficié à 46 815 participants, mais l'UNITAR ne les a pas ventilés par pays et n'est pas en mesure d'indiquer la part représentée par les pays en développement sur le nombre total de bénéficiaires de ses cours.

29. Le Comité recommande que l'UNITAR mette à niveau sa base de données, de sorte que le rapport du Directeur général soit en mesure de présenter une ventilation des participants à ses programmes de formation par catégorie de pays. L'UNITAR a souscrit à cette recommandation.

2 Contributions des pays et participation au programme de base en matière de formation

30. L'article VIII des Statuts de l'UNITAR dispose que l'un de ses programmes, axé sur la formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale, défini comme programme de base en matière de formation, doit s'adresser en priorité à des personnes originaires de pays en voie de développement. Les rapports d'activités relatifs à une période de deux ans commençant le 1er juillet, montrent que les participants originaires de pays en développement sont effectivement les principaux bénéficiaires (60 % durant la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 2000). Toutefois, leur proportion a diminué de 70 % durant la période de 1992-1994 à 60 % durant la période 1998-2000, tandis que la part des participants provenant de pays industrialisés a plus que doublé (de 13 % en 1992-1994 à 29 % en 1998-2000), ainsi que l'illustre le graphique ci-après.

Participation aux programmes de formation de l'UNITAR

(Pourcentage)

31. Dans ses résolutions, l'Assemblée générale n'a cessé de souligner l'écart entre les contributions des pays au Fonds général de l'Institut et la participation des pays dans ses programmes. Dans sa résolution 53/195 du 15 décembre 1998, l'Assemblée a encouragé l'UNITAR à poursuivre ses efforts pour éliminer l'écart entre les contributions au Fonds général de l'Institut et la participation à ses programmes. Dans sa résolution 54/229 du 22 décembre 1999, l'Assemblée a une fois de plus engagé l'UNITAR à poursuivre ses efforts pour éliminer l'écart entre la baisse des contributions et l'augmentation de la participation à ses programmes. Dans sa résolution 55/208, l'Assemblée a demandé aux pays développés, qui participent de plus en plus aux programmes de formation à New York et à Genève, de verser les contributions au Fonds général, ou s'ils en versent déjà, de les augmenter. Dans sa résolution 56/208, l'Assemblée a engagé de nouveau tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés et les institutions privées qui n'ont pas encore

apporté de contributions financières ou autres à l'Institut de fournir un appui généreux, financier et autre.

32. Toutefois, au cours du présent exercice biennal, seulement sept pays industrialisés ont contribué au Fonds général de l'UNITAR, leurs contributions représentant 58 % de l'ensemble des contributions. Les pays industrialisés ont de plus en plus de participants dans ce programme sans augmenter leurs contributions au Fonds général. Par conséquent, les appels de l'Assemblée générale n'ont pas eu de suite jusqu'à présent. Le Conseil d'administration a créé en mai 2002 un comité composé de six membres du Conseil, en vue d'aider le Directeur général à éliminer l'écart relevé par l'Assemblée générale.

33. Bien que l'article III des Statuts de l'UNITAR dispose que le Conseil d'administration fixera les conditions d'admission des participants aux programmes, cours et réunions de l'Institut, il n'existe pas de règles déterminant les conditions d'admission au programme de base en matière de formation de l'Institut.

34. Le Comité recommande à l'UNITAR d'élaborer des directives pour éliminer l'écart relevé par l'Assemblée générale entre la baisse des contributions au Fonds général et la participation accrue des pays industrialisés dans ses programmes et de se conformer au paragraphe 2 de l'article III de ses Statuts.

3. Cas de fraude avérée ou présumée

35. L'UNITAR a indiqué qu'aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'avait été enregistré au cours de l'exercice de 2000-2001.

D. Remerciements

36. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général et les fonctionnaires de l'UNITAR de l'aide et du concours qu'ils ont apportés à ses vérificateurs.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 27 juin 2002

Annexe

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1999^a

Le Comité a passé en revue les mesures prises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1999. Le tableau 1 résume le degré de mise en oeuvre des recommandations précédentes tandis que le tableau 2 porte sur les recommandations qui n'ont pas été appliquées ainsi que sur les recommandations en voie d'application qui ont suscité des observations.

Au total, 11 recommandations ont été formulées dans le cadre de la vérification des comptes relative à l'exercice biennal 1998-1999. Sur les 11 recommandations, 9 (82 %) ont été mises en oeuvre, 1 (9 %) est en cours d'application et 1 (9 %) demeure sans suite.

Tableau 1

Résumé de l'application des recommandations relatives à l'exercice 1998-1999

<i>Sujet</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquées</i>	<i>Total</i>
A. Questions financières				
Comptabilité et états financiers	Par. 10 a), b) et d)			
Passation par profits et pertes		Par. 22		
Total partiel, nombre de recommandations.	4	1	1	6
Total partiel, en pourcentage	66,6	16,7	16,7	100
B. Questions relatives à la gestion				
Achats	Par. 10 c) et e)			
Gestion des programmes	Par. 43		Par. 28	
Gestion financière	Par. 10 f)			
Consultants	Par. 10 g)			
Personnel	par. 10 h)			
Total partiel, Nombre de recommandations	5	0	0	5
Total partiel, en pourcentage	100	0	0	100
Total, nombre de recommandations	9	1	1	11
Total, en pourcentage	82	9	9	100

^a Assemblée générale, Documents officiels, Cinquante-cinquième session, Supplément No 5 D, (A/55/5/Add.4), chap. II

Tableau 2
Détail des recommandations précédentes en cours d'application ou non appliquées relatives à l'exercice biennal 1998-1999

<i>Composante/domaine</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Mesures spécifiques prises ou observations de l'administration</i>	<i>Observations du Comité</i>
Solde déficitaire et passation par profits et pertes, par. 22	L'UNITAR devrait examiner les possibilités de recouvrer les soldes déficitaires restants et inscrire au compte des profits et pertes tout montant qui ne peut être récupéré.	L'UNITAR a annulé deux des trois soldes déficitaires. Le montant le plus important du troisième solde de 33 227 dollars concerne un paiement fait par l'Office des Nations Unies à Genève à un membre du personnel quittant l'Institut, sans en référer à l'UNITAR,	En cours d'application. Le Comité continuera de suivre cette question
Projets du PNUD, par. 28	L'UNITAR devrait obtenir du PNUD des pièces justificatives pour les bordereaux interservices en attente, faute de quoi l'UNITAR doit convenir avec le PNUD de la façon de liquider les montants en cause.	Le solde de 23 919 dollars demeure non identifié. Par des lettres en date du 6 février 2001, du 11 mars 2002, et un rappel par courrier envoyé le 8 mai, le PNUD a été officiellement invité à annuler ce solde comme dépense à imputer au titre de projets liquidés. Le PNUD n'a pas donné suite.	Non appliquée. Le Comité escompte une réponse rapide du PNUD.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers numérotés de I à VI, les tableaux 5.1 et 6.1 et les notes explicatives de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001. Les états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général. Notre mandat est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de nos vérifications.

Nous avons vérifié les comptes conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui exigent que les Commissaires aux comptes organisent et mènent la vérification de manière à s'assurer avec un degré raisonnable de certitude qu'il n'y a pas d'erreur importante dans les états financiers. Une vérification comporte notamment l'examen par sondage si le Comité le juge nécessaire en l'occurrence des pièces justificatives des montants et renseignements inscrits dans les états financiers. Elle inclut également une évaluation des procédures comptables utilisées et des prévisions importantes faites par le Directeur général ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification opérée offre une base suffisante pour fonder notre opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle dans l'ensemble de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats des opérations et des mouvements de trésorerie effectués au cours de l'exercice conformément aux conventions comptables de l'Institut décrites dans la note 2 accompagnant les états financiers, lesquelles ont été appliquées de manière à concorder avec ce qui avait été fait au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, à notre avis, les transactions de l'Institut, que nous avons examinées dans le cadre de notre travail de vérification, ont été conformes sous tous leurs aspects au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Institut.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 27 juin 2002

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été établis conformément à la règle 111.4 de gestion financière.
2. Les notes contiennent un résumé des principales procédures comptables utilisées pour établir les états financiers. Elles donnent des renseignements et explications complémentaires des activités financières de l'Organisation au cours de la période couverte par ces états, et dont la responsabilité administrative incombe au Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à VI, présentés en annexe, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(Signé) Jean-Pierre **Halbwachs**

Le 6 mai 2002

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

État I

**Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, récapitulatif de l'ensemble des fonds
Recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal 2000-2001
terminé le 31 décembre 2001^a**

(En dollars des États-Unis)

	Fonds général	Autres activités		Élimination pour l'ensemble des fonds	Total 2001	Total 1999 ^c
		Fonds « Dons à des fins spéciales ^b »	Activités financées par le PNUD			
Recettes						
Contributions volontaires perçues ^d	758 771	10 670 927	-		11 429 698	7 694 694
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	-	-	937 804		937 804	833 619
Intérêts créditeurs	85 600	439 882	-		525 482	493 750
Recettes au titre de l'appui aux programmes	778 395	-	-	(778 395)	-	-
Autres recettes diverses	54 656	137 649	-		192 305	168 902
Total, Recettes	1 677 422	11 248 458	937 804		13 085 289	9 190 965
Dépenses						
Traitements et autres dépenses de personnel	1 370 331	3 682 608	169 849		5 222 788	4 996 453
Frais de voyage	86 136	688 846	113 094		888 076	865 004
Services contractuels	11 424	286 723	450 652		748 799	391 610
Dépenses de fonctionnement	202 091	221 007	30 565		453 663	495 224
Acquisitions	37 632	127 356	7 792		172 780	83 219
Bourses, dons et autres	82 639	3 304 917	108 399		3 495 955	2 929 245
Total, dépenses directes	1 790 253	8 311 457	880 351		10 982 061	9 760 755
Dépenses d'appui aux programmes	-	720 942	57 453		-	-
Total, Dépenses	1 790 253	9 032 399	937 804		10 982 061	9 760 755
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(112 831)	2 216 059	-		2 103 228	(569 790)
Ajustements afférents à des exercices antérieurs	(18 048)	18 531	-		483	262 518
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(130 879)	2 234 590	-		2 103 711	(307 272)
Transferts provenant (à destination) d'autres fonds	21 738	3 940	-		25 678	19 585
Remboursements aux donateurs	-	(213 336)	-		(213 336)	(6 077)

	<i>Fonds général</i>	<i>Autres activités</i>		<i>Élimination pour l'ensemble des fonds</i>	<i>Total 2001</i>	<i>Total 1999^c</i>
		<i>Fonds « Dons à des fins spéciales^b</i>	<i>Activités financées par le PNUD</i>			
Économies réalisées sur engagements d'exercices antérieurs ou leur liquidation	22 932	97 732	–	–	120 664	395 367
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	858 729	2 359 965	–	–	3 218 694	3 117 091
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	772 520	4 482 891	–	–	5 255 411	3 218 694

^a Voir note 3.

^b Pour les détails par projet, voir le tableau 6.1.

^c Compilé selon la nouvelle présentation.

^d À compter de cet exercice, les contributions annoncées sont comptabilisées en tant que recettes.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, récapitulatif de l'ensemble des fonds^a
Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	Autres activités			Élimination pour l'ensemble des fonds	Total 2001	Total 1999 ^b
	Fonds général	Fonds « Dons à des fins spéciales	Activités financées par le PNUD			
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	790 503	4 823 346	–		5 613 849	4 524 395
Contributions annoncées à recevoir	35 400	–	–		35 400	3 865
Solde à recevoir du Fonds général de l'ONU	–	44 872	73 943		118 815	84 946
À recevoir de la source de financement	–	–	377 872		377 872	–
Autres comptes débiteurs	7 946	51 149	2 050		61 145	165 468
Total de l'actif	833 849	4 919 367	453 865	–	6 207 081	4 778 674
Passif						
Contributions ou autres sommes perçues d'avance	26 400	26 400	–		26 400	10 000
Engagements non réglés	34 671	34 671	374 111		857 153	611 619
Sommes dues au Fonds général de l'ONU	–	–	–		–	–
Sommes dues à la source de financement	–	–	–		–	846 540
Comptes créditeurs	258	258	62 365		68 117	91 821
Total du passif	61 329	61 329	436 476	–	951 670	1 559 980
Réserves et soldes des fonds						
Réserves d'exploitation	133 781	–	–		133 781	131 565
Soldes afférents à des projets financés par les donateurs	–	4 482 891	–		4 482 891	2 359 965
Excédent (déficit) cumulé	638 739	–	–		638 739	727 164
Total, réserves et soldes des fonds	772 520	4 482 891	–	–	5 255 411	3 218 694
Total, passif, réserves et soldes des fonds	833 849	4 919 367	453 865	–	6 207 081	4 778 674

^a Voir note 3.^b Compilé selon la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, récapitulatif de l'ensemble des fonds^a
Trésorerie pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001

(en dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds « Dons à des fins spéciales</i>	<i>Autres activités Activités financées par le PNUD</i>	<i>Total 2001</i>	<i>Total 1999^b</i>
Trésorerie des activités d'exploitation					
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses (État I)	(130 879)	2 260 268		2 129 389	(307 272)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(31 535)	–		(31 535)	(3 865)
(Augmentation) diminution d'autres comptes débiteurs	17 634	64 124	22 565	104 323	74 903
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de la source de financement	–	–	(377 872)	(377 872)	303 275
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	(24 493)	(4 705)	5 494	(23 704)	81 222
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(14 489)	(36 477)	296 500	245 534	(829 359)
Augmentation (diminution) d'autres dettes	16 400	–	(846 540)	(830 140)	72 409
Moins : Intérêts perçus	(85 600)	(439 882)	–	(525 482)	(493 750)
Encaisse nette, activités d'exploitation	(252 962)	1 843 328	(899 853)	690 513	(1 102 437)
Trésorerie des activités d'investissement et de financement :					
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des fonds des Nations Unies	46 130	(9 525)	(70 474)	(33 869)	(21 803)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des fonds des Nations Unies	–	–	–	–	(40 395)
Plus: Intérêts perçus	85 600	439 882	–	525 482	493 750
Encaisse nette, activités d'investissement et de financement	131 730	430 357	(70 474)	491 613	431 552
Encaisse nette, autres origines					
Économies faites sur des engagements d'exercices antérieurs ou leur liquidation	22 932	97 732	–	120 664	395 367
Autres ajustements aux réserves et soldes des fonds	21 738	(235 074)	–	(213 336)	13 508
Encaisse nette, autres origines	44 670	(137 342)	–	(92 672)	408 875
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(76 562)	2 136 343	(970 327)	1 089 454	(262 010)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	867 065	2 687 003	970 327	4 524 395	4 786 405
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	790 503	4 823 346	–	5 613 849	4 524 395

^a Voir note 3.

^b Compilé selon la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Fonds général**Dépenses imputées sur le budget approuvé de l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Siège de Genève	1 026 700	934 411	4 678	939 089	87 611
Bureau de New York	623 000	537 887	27 320	565 207	57 793
Formation à la diplomatie	286 100	283 284	2 673	285 957	143
Total	1 935 800	1 755 582	34 671	1 790 253	145 547

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers

État V

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, fonds général^a**Recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

	2001	1999 ^b
Recettes		
Contributions volontaires perçues ^c	758 771	903 410
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	–	19 446
Intérêts créditeurs	85 600	101 834
Recettes au titre de l'appui aux programmes	778 395	827 681
Autres recettes diverses	54 656	130 605
Total, Recettes	1 677 422	1 982 976
Dépenses		
Traitements et autres dépenses de personnel	1 370 331	1 165 929
Frais de voyage	86 136	96 141
Services contractuels	11 424	47 944
Dépenses de fonctionnement	202 091	267 357
Acquisitions	37 632	40 696
Bourses, dons et autres	82 639	90 831
Total, Dépenses	1 790 253	1 708 898
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(112 831)	274 078
Ajustements afférents à des exercices antérieurs	(18 048)	(12 742)
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(130 879)	261 336
Transferts provenant (à destination) d'autres fonds	21 738	28 025
Économies sur des engagements d'exercices antérieurs ou leur liquidation	22 932	20 060
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	858 729	549 308
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	772 520	858 729

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	2001	1999 ^b
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	790 503	867 065
Contributions annoncées à recevoir	35 400	3 865
Soldes débiteurs du Fonds général de l'ONU	-	46 130
Autres comptes débiteurs	7 946	25 580
Total, actif	833 849	942 640
Passif		
Contributions ou autres sommes perçues d'avance	26 400	10 000
Engagements non réglés	34 671	49 160
Soldes créditeurs du Fonds général de l'ONU	-	-
Comptes créditeurs	258	24 751
Total, passif	61 329	83 911
Réserves et soldes des fonds		
Réserve d'exploitation	133 781	131 565
Excédent (déficit) cumulé	638 739	727 164
Total, réserves et soldes des fonds	772 520	858 729
Total, passif, réserves et soldes des fonds	833 849	942 640

^a Voir note 3.^b Compilé selon la nouvelle présentation.^c À compter de cet exercice, les contributions annoncées sont comptabilisées en tant que recettes.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, fonds général
Contributions non versées au 31 décembre 2001

(en dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>À ajouter : contributions volontaires pour 2000-2001 et autres ajustements</i>	<i>À ajouter : Contributions annoncées pour les années à venir</i>	<i>À déduire : Contributions perçues en 2000 et 2001</i>	<i>À déduire : Pertes (gains) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
Algérie	–	5 000	5 000	5 000	–	5 000
Arabie saoudite	–	10 000	–	10 000	–	–
Bahamas	–	3 000	–	3 000	–	–
Brunei	–	10 000	–	10 000	–	–
Chili	–	10 000	5 000	10 000	–	5 000
Chine	–	20 000	–	20 000	–	–
Chypre	–	3 555	2 000	3 555	–	2 000
Égypte	–	11 975	7 000	11 975	–	7 000
France	–	85 438	–	85 438	–	–
Ghana	–	5 000	–	–	–	5 000
Grèce	–	13 200	–	13 200	–	–
Inde	–	18 026	–	18 026	–	–
Indonésie	–	4 000	–	4 000	–	–
Irlande	–	16 317	–	16 317	–	–
Japon	–	154 000	–	154 000	–	–
Corée	–	19 975	–	19 975	–	–
Koweït	–	40 000	–	40 000	–	–
Malte	–	1 356	–	1 356	–	–
Maroc	–	4 000	4 000	4 000	–	4 000
Maurice	–	2 414	–	2 414	–	–
Mexique	–	10 000	–	10 000	–	–
Nigeria	–	107 936	–	107 936	–	–
Républiques tchèque	–	37 585	–	37 585	–	–
Rwanda	–	992	–	992	–	–
Saint-Siège	–	2 000	–	2 000	–	–
Slovénie	–	580	–	580	–	–
Sri Lanka	–	1 975	–	1 975	–	–
Suisse	–	115 228	–	115 228	–	–
Thaïlande	–	2 000	2 000	2 000	–	2 000
Tunisie	1 865	3 383	1 400	5 138	110	1 400
Uruguay	–	1 000	–	1 000	–	–

<i>Pays</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 2000</i>	<i>À ajouter : contributions volontaires pour 2000-2001 et autres ajustements</i>	<i>À ajouter : Contributions annoncées pour les années à venir</i>	<i>À déduire : Contributions perçues en 2000 et 2001</i>	<i>À déduire : Pertes (gains) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2001</i>
Yémen	2 000	2 000	–	–	–	4 000
Total partiel	3 865	721 934	26 400	716 689	110	35 400
Dons du public	–	36 837	–	36 837	–	–
Total	3 865	758 771	26 400	753 526	110	35 400

État VI
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, autres activités^a
Recettes, dépenses et variations des soldes des fonds pour l'exercice biennal
2000-2001 terminée le 31 décembre 2001

(en dollars des États-Unis)

	<i>Fonds « Dons à des fins spéciales »</i>		<i>Activités financées par le PNUD</i>	
	<i>2001^b</i>	<i>1999^c</i>	<i>2001^b</i>	<i>1999^c</i>
Recettes				
Contributions volontaires perçues ^d	10 696 605	6 791 284	–	–
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	–	–	937 804	814 173
Intérêts créditeurs	439 882	391 916	–	–
Autres recettes diverses	137 649	38 297	–	–
Total, Recettes	11 274 136	7 221 497	937 804	814 173
Dépenses				
Traitements et autres dépenses de personnel	3 682 608	3 454 502	203 638	376 022
Frais de voyage	688 846	671 386	79 305	97 477
Services contractuels	286 723	291 149	450 652	52 517
Dépenses de fonctionnements	221 007	219 805	30 565	8 062
Acquisitions	127 356	41 742	7 792	781
Bourses, dons et autres	3 304 917	2 646 582	108 399	191 832
Total, dépenses directes	8 311 457	7 325 166	880 351	726 691
Dépenses d'appui aux programmes	720 942	740 199	57 453	87 482
Total, Dépenses	9 032 399	8 065 365	937 804	814 173
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	2 241 737	(843 868)	–	–
Ajustements afférents à des exercices antérieurs	18 531	294 845	–	–
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	2 260 268	(549 023)	–	–
Transferts provenant (à destination) d'autres fonds	(21 738)	(28 025)	–	–
Remboursements aux donateurs	(213 336)	(6 077)	–	–
Économies faites sur engagements d'exercices antérieurs ou leur liquidation	97 732	375 307	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	2 359 965	2 567 783	–	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	4 482 891	2 359 965	–	–

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

	<i>Fonds « Dons à des fins spéciales »</i>		<i>Activités financées par le PNUD</i>	
	<i>2001^b</i>	<i>1999^c</i>	<i>2001^b</i>	<i>1999^c</i>
Actif				
Encaisse et dépôts à terme	4 823 346	2 687 003	–	970 327
Montants à recevoir de la source de financement	–	–	377 872	–
Autres comptes débiteurs	96 021	150 620	75 993	28 084
Total, Actif	4 919 367	2 687 003	453 865	998 411
Passif				
Contributions ou autres sommes perçues d'avance	–	–	–	846 540
Engagements non réglés	374 111	410 588	448 371	151 871
Comptes créditeurs	62 365	67 070	5 494	–
Total, Passif	436 476	477 658	453 865	998 411
Réserves et soldes des fonds				
Soldes afférents à des projets financés par des donateurs	4 482 891	2 359 965	–	–
Total, Réserves et soldes des fonds	4 482 891	2 359 965	–	–
Total, Passif, réserves et soldes des fonds	4 919 367	2 837 623	453 865	998 411

^a Voir note 3.

^b Pour les détails par projet, voir tableau 6.1.

^c Compilé selon la nouvelle présentation.

^d À compter du présent exercice, les contributions annoncées sont comptabilisées en tant que recettes.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

**Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Fonds « Dons à des fins spéciales »
Recettes, dépenses et solde du Fonds par projet pour l'exercice biennal 2000-2001
terminé le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

<i>Projets</i>	<i>Solde du Fonds 1er janv. 2000</i>	<i>Recettes</i>		<i>Fonds disponibles</i>	<i>Dépenses</i>			<i>Solde du Fonds au 31 décembre 2001</i>
		<i>provenant de dons</i>	<i>Autres recettes et ajustements^a</i>		<i>Décaissement^b</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total dépenses</i>	
Diplomatie multilatérale et gestion des affaires internationales								
Programme ONU/UNITAR des bourses de formation au droit international 1997	32 708	354 660	30 290	417 659	246 917	9 936	256 853	160 806
Programme de formation à la fonction publique internationale	13 836	388 380	6 955	409 171	383 170	1 506	384 675	24 496
Programme de bourses de formation au droit international pour les pays d'Asie centrale et du Moyen-Orient	14 366	–	(155)	14 211	13 951	–	13 951	260
Programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales	11 448	500	256	12 204	12 204	–	12 204	–
Stage de formation concernant les organisations internationales – Fondation des hautes études sur le développement international (FASID) (Japon)	6 545	–	(503)	6 042	6 042	–	6 042	–
Atelier sur la réforme du système des Nations Unies, Gambie	9 608	–	1 233	10 842	5 085	–	5 085	5 757
Programme de bourses de formation à la gestion des affaires multilatérales	5 381	–	382	5 763	5 763	–	5 763	–
Administrateurs auxiliaires en matière de diplomatie multilatérale, contribution allemande	101 596	–	(79 656)	21 940	17 767	–	17 767	4 173
Administrateurs auxiliaires en matière de diplomatie multilatérale, contribution, autrichienne	44 312	75 462	4 411	124 185	66 197	–	66 197	57 988
Administrateurs auxiliaires en matière de diplomatie multilatérale, contribution allemande pour 2000	–	178 002	7 288	185 290	99 351	2 943	102 294	82 996
Fonds d'affectation spéciale IAM	–	8 720	6 288	15 007	–	–	–	15 007
Appui à la diplomatie multilatérale, Japon	–	103 570	3 156	106 726	81 900	–	81 900	24 826
Programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales pour 2001: Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité humaine	–	47 300	854	48 154	43 307	–	43 307	4 846
Contribution suisse – Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales	–	114 798	3 614	118 412	67 609	964	68 573	49 839

Projets	Solde du Fonds 1er janv. 2000	Recettes		Fonds disponibles	Dépenses			Solde du Fonds au 31 décembre 2001
		provenant de dons	Autres recettes et ajustements ^a		Décaissement ^b	Engagements non réglés	Total dépenses	
Cours introductif sur le système des Nations Unies à l'intention des Associations pour les Nations Unies d'Europe centrale et orientale	–	8 814	130	8 944	4 867	766	5 634	3 311
Atelier à la carte pour apprendre à présider, participer et négocier, Malawi	–	–	14 683	14 683	624	3 929	4 552	10 131
Total partiel	239 800	1 280 206	(774)	1 519 231	1 054 754	20 044	1 074 798	444 434
Programme de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive								
Programme de bourses de formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive	124 932	159 186	22 214	306 331	246 249	3 549	249 799	56 533
Programmes régionaux de rétablissement de la paix	4 374	–	494	4 869	4 869	–	4 869	–
Séminaire de l'UNITAR/Cour internationale de justice	6 990	–	310	7 300	7 300	–	7 300	–
Séminaire avancé sur le rétablissement de la paix et la diplomatie préventive	396	–	(396)	–	–	–	–	–
Programme régional de formation à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix en Afrique	–	509 249	14 989	524 238	377 943	–	377 943	146 295
Conférence panafricaine sur les principes africains de règlements des conflits	31 678	62 763	4 037	98 478	73 573	1 036	74 609	23 868
Programme de formation de l'UNITAR-RPTC pour renforcer la prévention des conflits et le rétablissement de la paix en Afrique australe	–	56 300	(1 515)	54 785	54 632	–	54 632	154
Programme sur la transmission des savoirs des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	–	851 697	29 650	881 347	493 185	39 688	532 873	348 475
Programme de formation au développement des capacités de représentants des minorités et des populations autochtones en matière de règlement des différends et de consolidation de la paix	–	117 900	731	118 631	112 368	–	112 368	6 262
Programme de recherche et de formation sur la paix	–	12 058	(119)	11 939	11 933	–	11 933	6
Programme de formation de l'UNITAR-RPTC pour renforcer la prévention des conflits et le rétablissement de la paix en Afrique australe, Phase 2	–	64 700	3 877	68 577	58 849	31	58 880	9 697

Projets	Solde du Fonds 1er janv. 2000	Recettes		Fonds disponibles	Dépenses			Solde du Fonds au 31 décembre 2001
		provenant de dons	Autres recettes et ajustements ^a		Décaissement ^b	Engagements non réglés	Total dépenses	
Programme de formation au développement des capacités de représentants des minorités et des populations autochtones en matière de règlement des différends et de consolidation de la paix, 2e partie	–	182 553	3 179	185 732	130 066	14 481	144 547	41 185
Programme régional de formation sur le règlement des différends à l'intention de représentants des populations autochtones des Amériques – Contribution danoise	–	57 474	251	57 725	37 452	19 500	56 952	773
Total partiel	168 370	2 073 880	77 703	2 319 952	1 608 419	78 285	1 686 704	633 248
Formation du personnel civil dans les opérations de maintien de la paix								
Programme de formation des Casques bleus aux besoins spéciaux des femmes et enfants dans les situations de conflit	–	261 975	4 197	266 172	27 665	15 599	43 263	222 909
Personnel civil de maintien de la paix au Kosovo	–	18 519	160	18 679	–	–	–	18 679
Total partiel	–	280 494	4 357	284 851	27 665	15 599	43 263	241 587
Activités du Bureau de New York								
Ateliers à l'intention du Groupe des 77 sur le renforcement des capacités de négociation	–	263 655	5 764	269 419	254 146	5 289	259 435	9 983
Programme PNUD/UNITAR sur la formation des formateurs en matière de négociation et d'instauration de consensus à l'intention du Groupe des 77	–	39 582	–	39 582	39 582	–	39 582	–
Fonds d'affectation spéciale de New York de l'UNITAR	–	7 500	355	7 855	615	2 622	3 237	4 618
Total partiel	–	310 737	6 119	316 856	294 343	7 911	302 254	14 602
Programme Hiroshima de l'UNITAR								
Le Centre Hiroshima de l'UNITAR	–	354 980	8 408	363 388	144 844	4 530	149 373	214 015
Total partiel	–	354 980	8 408	363 388	144 844	4 530	149 373	214 015
Cycle de conférences de l'UNITAR/IPS/JIIA/ sur le maintien de la paix								
Transmission des savoirs et enseignements tirés des opérations de maintien de la paix	17 157	–	(649)	16 508	16 013	194	16 207	301

Projets	Solde du Fonds 1er janv. 2000	Recettes		Fonds disponibles	Dépenses			Solde du Fonds au 31 décembre 2001
		provenant de dons	Autres recettes et ajustements ^a		Décaissement ^b	Engagements non réglés	Total dépenses	
La réforme des opérations de maintien de la paix : transmission des savoirs et enseignements tirés	–	70 286	5 860	76 146	63 968	1 900	65 868	10 278
Total partiel	17 157	70 286	5 211	92 654	79 981	2 094	82 075	10 579
Coopération décentralisée								
Coopération décentralisée	–	229 656	74 095	303 751	114 084	71 927	186 011	117 740
Projet de Divonne	36 368	–	(36 368)	–	–	–	–	–
Programme de développement rural intégré de l'ONU de Baalbeck-Hermel	2 775	54 078	7 522	64 375	53 095	4 954	58 050	6 325
Total partiel	39 143	283 734	45 250	368 126	167 180	76 881	244 061	124 065
Gestion des substances chimiques et des déchets								
Formation et renforcement des capacités de gestion des substances chimiques et des déchets	399 432	1 012 659	99 753	1 511 844	971 888	78 169	1 050 057	461 787
Administrateurs auxiliaires dans le domaine de la gestion des substances chimiques et des déchets	99 589	–	(99 589)	–	–	–	–	–
Formation/renforcement des capacités de gestion des substances chimiques et des déchets, section 2	–	542 866	25 589	568 455	348 764	9 587	358 351	210 103
Administrateurs auxiliaires dans le domaine de la gestion des substances chimiques et des déchets, section 2	–	–	5 888	5 888	5 888	–	5 888	–
Total partiel	499 021	1 555 525	31 641	2 086 187	1 326 540	87 756	1 414 296	671 890
Programme sur les changements climatiques								
Programme de formation sur les changements climatiques (CC: TRAIN) Phase 2	145 466	540 634	97 301	783 401	722 634	8 697	731 330	52 071
La contribution d'une évaluation nationale des besoins en matière de renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement	–	399 945	815	400 760	390 188	8 492	398 680	2 079
Le projet de l'UNITAR/Dialogue Nord-Sud sur l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Kyoto	–	173 597	842	174 439	165 630	3 696	169 326	5 112
Total partiel	145 466	1 114 176	98 957	1 358 600	1 278 452	20 885	1 299 337	59 263

Projets	Solde du Fonds 1er janv. 2000	Recettes		Fonds disponibles	Dépenses			Solde du Fonds au 31 décembre 2001
		provenant de dons	Autres recettes et ajustements ^a		Décaissement ^b	Engagements non réglés	Total dépenses	
Programme de formation à l'application du droit de l'environnement								
Programme de formation à l'application du droit de l'environnement	20 304	528 349	20 299	568 953	494 233	22 216	516 450	52 503
Application du droit de l'environnement- Cinq pays d'Afrique de l'Est	910	–	(910)	–	–	–	–	–
Atelier de l'UNITAR pour la région de l'Asie et du Pacifique sur l'application des accords multilatéraux relatifs à la biodiversité, Kushiro, Japon, 14-19 Septembre 1998 / Contribution Action 21	1 259	–	(1 259)	–	–	–	–	–
Administrateurs auxiliaires, Programme de formation à l'application du droit de l'environnement,	71 666	87 955	(1 423)	158 198	93 981	4 075	98 056	60 141
Atelier de l'UNITAR pour la région de l'Asie et du Pacifique sur l'application des accords multilatéraux relatifs à la biodiversité, Kushiro, Japon, 2001	–	153 893	777	154 670	150 928	2 858	153 785	885
Droit de l'environnement, contribution de l'Agence de protection de l'environnement	–	30 000	–	30 000	–	–	–	30 000
Total partiel	94 138	800 197	17 486	911 821	739 142	29 149	768 291	143 529
Relations économiques extérieures								
Programme de renforcement des capacités de gestion financière de l'Autorité palestinienne	98 762	–	12 905	111 667	–	–	–	111 667
Renforcement des capacités	26 287	25 000	2 972	54 258	30 510	–	30 510	23 748
Programme de formation sur la modernisation des douanes, la facilitation du commerce, les activités commerciales et de développement	8 853	99 988	13 681	122 522	15 065	–	15 065	107 456
Programme de formation sur les aspects juridiques de la dette et la gestion financière (Afrique subsaharienne)	183 835	–	23 797	207 632	49 850	–	49 850	157 782
Programme de formation sur les aspects juridiques de la dette (Républiques d'Asie centrale)	145 462	–	26 606	172 068	147 286	–	147 286	24 782
Fonds de secours	19 200	–	2 509	21 709	–	–	–	21 709
Programme de formation sur l'OMC destiné aux parlementaires d'Asie centrale	–	12 800	(275)	12 525	12 525	–	12 525	–
Renforcement des capacités au Tadjikistan	–	667 642	4 520	672 162	110 031	3 871	113 902	558 260

Projets	Solde du Fonds 1er janv. 2000	Recettes		Fonds disponibles	Dépenses			Solde du Fonds au 31 décembre 2001
		provenant de dons	Autres recettes et ajustements ^a		Décaissement ^b	Engagements non réglés	Total dépenses	
Total partiel	482 399	805 430	86 714	1 374 543	365 267	3 871	369 138	1 005 404
Aspects juridiques de la dette et gestion financière								
Programme de formation sur les aspects juridiques de la dette (Afrique subsaharienne)	264 092	693 664	47 452	1 005 207	763 431	10 107	773 538	231 669
Programme de formation, les aspects juridiques de la dette et la gestion financière, Viet Nam	28 691	29 061	2 283	60 035	49 404	2 500	51 904	8 131
Institut d'Afrique orientale et australe de gestion de la dette.	5 860	–	629	6 489	3 360	–	3 360	3 130
Programme BEAC/UNITAR sur la dette en Afrique francophone	–	13 047	189	13 235	3 320	461	3 781	9 455
Total partiel	298 643	735 772	50 552	1 084 967	819 514	13 068	832 582	252 385
Information moderne et technologies de la communication								
Systèmes d'information intégrés sur								
l'environnement	90 805	154 830	3 510	249 144	190 757	7 743	198 500	50 645
Programme d'information pour le développement	24 747	23 152	2 815	50 714	35 355	–	35 355	15 359
Télécommunications pour le développement du Gabon	386	–	(386)	–	–	–	–	–
Formation pilote visant à renforcer les capacités municipales en matière de gestion des systèmes d'information (Habitat)	2 727	–	(2 727)	–	–	–	–	–
Rapport : le contrat relatif à la CCNUCC	1 570	–	(1 570)	–	–	–	–	–
Mise en place du système d'information et de suivi de l'environnement sur Internet (SISEI) – Bénin	8 390	–	(8 390)	–	–	–	–	–
CD-Rom Internet au Sud	3 604	103 713	5 022	112 339	71 976	880	72 856	39 483
Appui de l'UNITAR à l'observation participative mondiale et à la stratégie d'évaluation du PNUE	–	298 000	(7 460)	290 540	237 851	2 308	240 159	50 380
Administrateurs auxiliaires dans le domaine de la société de l'information et du développement, OEF	–	233 040	6 975	240 015	118 279	200	118 479	121 536
Renforcement des capacités municipales en matière de gestion et de prestation de services, Kosovo	–	123 240	2 780	126 020	67 619	2 907	70 526	55 494
Formation des journalistes en République démocratique du Congo	–	29 400	171	29 571	26 889	–	26 889	2 683
Droit et toile	–	65 143	282	65 425	–	–	–	65 425

Projets	Solde du Fonds 1er janv. 2000	Recettes		Fonds disponibles	Dépenses			Solde du Fonds au 31 décembre 2001
		provenant de dons	Autres recettes et ajustements ^a		Décaissement ^b	Engagements non réglés	Total dépenses	
Total partiel	132 229	1 030 518	1 021	1 163 768	748 725	14 038	762 763	401 005
Projets divers								
Programme de formation à la gestion des secours en cas de catastrophe dans les pays du Sahel, (Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, Suisse)	10 640	–	(10 640)	–	–	–	–	–
Publications de l'UNITAR	14 203	215	5 433	19 852	3 464	–	3 464	16 388
Centre de l'UNITAR sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	208 373	–	30 298	238 670	–	–	–	238 670
Septième Conférence sur les pétroles bruts lourds, Beijing	165	–	(165)	–	–	–	–	–
Sixième Conférence sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	2 667	–	(2 667)	–	–	–	–	–
Programme PNUE–Caraïbes/UNITAR de formation à l'analyse de l'évolution des modes d'exploitation des littoraux	546	–	(546)	–	–	–	–	–
Recherche sur les origines culturelles des disparités du développement économique (L'Erigene)	39 846	–	5 207	45 053	–	–	–	45 053
FNUAP/OIM/UNITAR Politiques relatives aux migrations internationales et cours de droit	9 531	–	(9 531)	–	–	–	–	–
Centre des petites sources d'énergie – Italie	9 005	–	(9 005)	–	–	–	–	–
Application des SIG à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	(3 055)	–	3 055	–	–	–	–	–
Programme NASA/UNITAR Programme	(15 094)	456	14 639	–	–	–	–	–
Recherche et formation en matière d'évaluation des ressources naturelles et gestion de l'environnement	(33 227)	–	–	(33 227)	–	–	–	(33 227)
Total partiel	243 600	671	26 077	270 348	3 464	–	3 464	266 884
Total général	2 359 965	10 696 605	458 720	13 515 290	8 658 288	374 111	9 032 399	4 482 891

^a Comprend intérêts créditeurs, recettes diverses, ajustements afférents aux exercices antérieurs, virements entre projets, remboursements aux donateurs et économies réalisées lors d'exercices précédents ainsi que les pertes de change.

^b Y inclus 790 942 dollars de dépenses d'appui aux programmes

Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et ses activités

a) Organe autonome de l'ONU, l'UNITAR, qui a été créé en 1965, a pour but d'accroître l'efficacité de l'Organisation grâce à des activités de formation et de recherche. Régi par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général, il est financé par des contributions volontaires émanant de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de fondations et d'autres sources non gouvernementales.

b) L'UNITAR met au point, améliore et développe des programmes de formation dans les domaines relevant de la gestion des affaires internationales et du développement économique et social. Ses fonctions peuvent se résumer comme suit :

- i) Organiser des programmes de formation dans les domaines de la diplomatie multilatérale et de la coopération internationale à l'intention des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et de responsables nationaux dont les fonctions sont liées aux activités de l'ONU;
- ii) Mener à bien un large éventail de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social, généralement à la demande de gouvernements, d'organisations multilatérales et d'organismes publics et privés de coopération pour le développement;
- iii) Instaurer et renforcer ses liens de coopération avec les universités et les établissements universitaires, en particulier pour ce qui est du développement de la recherche et de la formation.

c) Les programmes de formation actuels de l'UNITAR sont classés sous les rubriques suivantes :

- i) Diplomatie multilatérale, négociation et règlement des conflits;
- ii) Diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix;
- iii) Gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
- iv) Gestion de la dette et des finances publiques et relations économiques extérieures;
- v) Nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- vi) Politiques relatives aux migrations internationales
- vii) Coopération décentralisée

d) L'UNITAR élabore et exécute des programmes à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des secrétariats des conventions des Nations Unies telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention de Bâle sur le

contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. Il a par ailleurs élaboré un programme de formation sur les Directives de Londres relatives à l'échange de renseignements et aux procédures de consentement éclairé préalable sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international, y compris le registre des émissions et transferts de substances chimiques toxiques et de matières polluantes. L'Institut estime que cette initiative entre dans le cadre de la mission de formation qui lui incombe au sein de l'ONU. Grâce aux nouveaux liens de coopération qu'il établit actuellement avec les organismes du système des Nations Unies, les organismes publics et privés de coopération pour le développement et les instituts de formation dans les pays industrialisés et en développement et dans les pays en transition (en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe), l'Institut fournit un nombre de plus en plus important de services de formation à un large éventail de bénéficiaires répartis dans différents secteurs.

Note 2

Résumé des principales procédures et conventions comptables de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

a) Comme il est prévu à l'article VIII des Statuts de l'Institut, les comptes de l'Institut sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement et aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à la gestion ou du Contrôleur. Ces comptes sont par ailleurs établis conformément aux normes comptables communes du système des Nations Unies, adoptées par le Comité administratif de coordination. L'Institut applique la norme comptable internationale 1 relative à la publication des conventions comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

- i) Les principales conventions comptables sont les suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et rattachement à l'exercice. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut le préciser en indiquant les raisons;
- ii) Les principes de prudence, de la primauté de la réalité sur l'apparence et de l'importance relative déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a un effet important sur l'exercice considéré ou peut avoir un effet important sur des exercices

ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Comptabilité par fonds. Les comptes de l'Institut sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. L'Assemblée générale ou le Directeur général peuvent établir des fonds distincts destinés à des fins générales ou à des fins spéciales. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable séparée. Des états financiers distincts sont établis par fonds ou par groupes de fonds de même nature;

c) L'exercice de l'Institut correspond à un exercice biennal et consiste en deux années consécutives de l'année civile;

d) Les comptes de l'Institut sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Secrétaire général adjoint à la gestion. Dans les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Contrôleur, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à la gestion, l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Lorsque l'application des taux de change effectifs à la date des états donne une valeur sensiblement différente de celle qui correspond à l'application des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU au derniers mois de l'exercice, l'écart entre les deux valeurs est indiqué dans une note en bas de page;

e) Les états financiers de l'Institut sont établis sur la base du coût d'origine et ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services;

f) Les états financiers de l'Institut sont présentés conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les normes comptables du Comité administratif de coordination.

g) Recettes :

i) Les contributions volontaires des donateurs sont comptabilisées comme recettes dès lors qu'elles font l'objet d'un engagement écrit de versement à des dates déterminées durant l'exercice en cours;

ii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les fonds déposés dans divers comptes bancaires ainsi que les revenus provenant de titres et autres instruments négociables. Toutes les pertes subies et les pertes nettes non réalisées sur les investissements à court terme sont compensées par les revenus de placement;

iii) Les recettes diverses comprennent notamment le revenu net provenant d'activités productrices de recettes, de loyers, de la vente de matériel usagé ou excédentaire ainsi que les remboursements de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les indemnités versées par des assurances, les sommes acceptées à des fins non spécifiées, et autres recettes accessoires;

- iv) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations sont constituées par des allocations versées par des organismes pour permettre à l'Institut d'administrer ou d'exécuter leurs projets ou programmes. L'allocation du PNUD est déterminée en tenant compte des intérêts et autres recettes diverses par rapport au total des dépenses;
- v) Les recettes afférentes à des exercices ultérieurs ne sont pas comptabilisées dans l'exercice en cours, mais sont inscrites en tant que recettes comptabilisées d'avance, comme indiqué à l'alinéa j) iv) ci-après;
- h) Dépenses
 - i) Les dépenses sont engagées contre des crédits ouverts. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés ainsi que les décaissements;
 - ii) Les dépenses engagées au titre de biens durables sont imputées au budget de l'exercice en cours lors de leur acquisition et ne sont pas immobilisées. C'est le coût d'origine de ces biens durables qui figure dans l'inventaire;
 - iii) Les dépenses afférentes à des exercices ultérieurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice en cours et sont comptabilisées au titre de dépenses différées, voir alinéa ii) i) ci-après;
 - iv) Les dépenses ne comprennent pas les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au personnel rémunéré à l'aide de contributions volontaires versées au Fonds général et au Fonds « Dons à des fins spéciales » de l'UNITAR;
- i) Actifs
 - i) Le numéraire et les comptes à terme comprennent les fonds déposés sur des comptes bancaires et comptes de dépôts à vue porteurs d'intérêts;
 - ii) Les dépenses différées portent normalement sur les postes de dépenses qui ne peuvent être imputés à l'exercice en cours et qui doivent être comptabilisées comme dépenses d'un exercice ultérieur. Ces postes de dépenses comprennent notamment les engagements qui ont été approuvés par le Contrôleur pour des exercices ultérieurs conformément à la règle 110.6 de gestion financière. Ces engagements sont normalement limités à des besoins administratifs de caractère récurrent ainsi qu'à des contrats assortis de longs délais de livraison ou à des engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;
 - iii) L'entretien et les réparations des biens d'équipement sont imputés sur les comptes budgétaires pertinents. Le mobilier, le matériel et les autres biens durables ainsi que les améliorations apportées aux locaux loués ne sont pas inclus dans les avoirs de l'Institut. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année d'achat. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.
- j) Passif, réserves et soldes des fonds

- i) Les sommes dues se rapportant aux exercices antérieurs, à l'exercice actuel ou aux exercices ultérieurs, sont indiquées sous la désignation d'engagements non réglés. Les engagements de l'exercice en cours concernant le Fonds général ou le Fonds « Dons à des fins spéciales » demeurent valables pendant 12 mois à compter de la fin de l'exercice auxquels ils se rapportent. Toutefois, s'agissant des activités financées par le PNUD, conformément aux règles de ce dernier en matière d'établissement des rapports, les agences d'exécution peuvent maintenir des engagements non réglés au-delà de la période de 12 mois lorsque ces engagements sont crédités à des projets spécifiques comme diminution des dépenses de l'exercice en cours conformément aux règles du PNUD en matière d'établissement des rapports;
- ii) Les réserves d'exploitation ainsi que d'autres types de réserves sont inclus dans le total des réserves et soldes des fonds figurant dans les états financiers;
- iii) Les engagements non réglés portant sur les années à venir sont comptabilisés comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés;
- iv) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs, les ventes anticipées réalisées au titre d'activités productrices de recettes et d'autres recettes perçues mais se rapportant à un exercice ultérieur;
- k) Les traitements de l'UNITAR sont imputés au budget sur une base nette l'année de prestations des services rendus. Les sommes remboursées au titre de l'impôt sur le revenu sont imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux fonctionnaires;

l) L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été établie par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime à prestations définies. Les obligations financières de l'Institut à l'égard de la Caisse portent sur sa contribution au taux fixé par l'Assemblée ainsi que sur sa quote-part des sommes à verser à la Caisse en cas de déficit actuariel en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse. En cas de déficit, les paiements ne sont effectués que si l'Assemblée invoque l'article 26 après avoir déterminé qu'il s'avérerait nécessaire de combler le déficit de la Caisse sur base d'une évaluation actuarielle de la Caisse à cette date. Au moment de l'établissement du présent état financier, l'Assemblée n'a pas invoqué cet article.

Note 3

Récapitulatif de tous les fonds : recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds (état I); Actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); et Trésorerie (état III)

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, totalisés en trois groupes de fonds connexes, et après élimination, consolidés dans un total général reflétant l'ensemble des activités de l'Institut. Cette présentation consolidée ne devrait pas être

interprétée comme signifiant que des fonds individuels pourraient être utilisés à des fins autres que les fins autorisées. Les trois groupes de fonds sont les suivants

- i) Le Fonds général;
- ii) Le Fonds « Dons à des fins spéciales »;
- iii) Les activités financées par le PNUD.

b) L'état I contient deux calculs de l'excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses. Le premier mode de calcul se fonde uniquement sur les recettes et les dépenses de l'exercice actuel. Le deuxième mode de calcul est un calcul net qui inclut les ajustements des recettes et des dépenses afférents à des exercices antérieurs.

c) L'état résumant la trésorerie est fondé sur la méthode indirecte des flux de trésorerie de la norme comptable internationale 7.

d) Bien non durables. Conformément aux conventions comptables des Nations Unies, les biens non durables ne figurent pas au titre des immobilisations de l'Institut, mais sont imputés aux lignes budgétaires appropriées au moment de leur acquisition. Les biens non durables, évalués à leurs coûts d'origine, selon leur valeur d'inventaire, s'élevaient à 116 407 dollars au 31 décembre 2001.

Note 4

Charges relatives aux indemnités versées aux fonctionnaires à la cessation de service et aux retraités

a) L'UNITAR n'a comptabilisé dans aucun de ses états financiers les charges relatives au programme d'assurance maladie après la cessation de service ou à d'autres types de prestation de fin d'emploi auxquelles les fonctionnaires ont droit lorsqu'ils quittent l'Institut. En vue de mieux apprécier sur le plan financier l'ordre de grandeur des charges auxquelles l'Institut pourrait être appelé à faire face au titre de l'assurance maladie après cessation de service, un actuaire-conseil a été engagé par l'ONU pour procéder à une évaluation actuarielle de ces prestations postretraites. Il ressort de cette étude que les charges de l'Institut au 31 décembre 2001 à partir de projections au 1er janvier 2001 s'établissaient comme suit :

	<i>Valeur actualisée des prestations futures</i>	<i>Charge accumulée</i>
Charge brute	2 449 000	1 052 000
A déduire : charges des retraités	(563 000)	(242 000)
Charge nette	1 886 000	810 000

b) La valeur actualisée des prestations futures indiquées ci-dessus représente les montants actualisés de toutes les prestations à verser à l'avenir à tous les fonctionnaires en service qui sont appelés à prendre leur retraite. Les charges cumulées représentent les fractions des valeurs actualisées des prestations qui se sont accumulées depuis l'entrée en fonction des fonctionnaires jusqu'à la date de l'évaluation. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont acquises lorsqu'ils atteignent la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs droits à ces prestations.

c) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs en compensation des jours de congé non utilisés représentaient pour l'UNITAR une charge d'environ 184 000 dollars au 31 décembre 2001.

d) À leur départ de l'Institut, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leurs états de services, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation. On estime que les paiements futurs à ce titre représentaient pour l'UNITAR une charge d'environ 397 000 dollars au 31 décembre 2001.

